



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'augmentation des salaires au cœur du partage de la valeur !**

Le gouvernement demande aux Organisations syndicales et patronales d'ouvrir une négociation sur le partage de la valeur en entreprise mais seulement en généralisant les dispositifs d'intéressement, de participation et d'actionnariat salariés. La CGT est tout à fait disposée à négocier le partage de la valeur mais, pour le moment, le grand absent de la discussion c'est : le salaire. Et c'est hors de question pour la CGT !

Le cadre fixé par le gouvernement est beaucoup trop restrictif : il permet au patronat d'éviter l'enjeu central du moment qui est l'augmentation générale des salaires dont tout le monde a besoin. De manière très opportuniste, le patronat et le Medef en tête refusent de négocier un accord interprofessionnel sur les salaires. Pour eux, le partage de la valeur c'est bon uniquement pour les actionnaires du Cac40. La posture patronale, purement idéologique, est inacceptable, au regard de la situation salariale catastrophique pour la très grande majorité des travailleur.es dans le pays.

#### **Face à l'inflation et aux injustices sociales, il faut augmenter les salaires**

Le niveau d'inflation va bientôt atteindre et, sans doute, dépasser d'ici la fin de l'année les 7% et les prix des produits de première nécessité flambent. De nombreux ménages, cet hiver, vont devoir choisir entre remplir leur frigo ou se chauffer. Le revenu réel des ménages a chuté de 1,9% au premier trimestre 2022. Il faut en finir durablement avec cette pression exercée par le patronat et le gouvernement sur les salaires. C'est dans cet état d'esprit que la CGT envisage une négociation du partage de la valeur !

Pour cela, elle propose de revaloriser les bas salaires en augmentant de suite le Smic pour le porter à 15 euros de l'heure soit 2 000 euros brut par mois. Il faut augmenter tous les salaires, dès lors que le Smic est revalorisé. Cela permettra de payer les qualifications, les diplômes ou encore l'expérience professionnelle, afin d'éviter comme c'est le cas aujourd'hui, un tassement des salaires. Il faut donc indexer les salaires sur l'inflation ; c'est ce qu'on appelle l'échelle mobile des salaires – qui existait, en France, jusque dans les années 80 et qui existe toujours, dans plusieurs pays européens. La CGT veut son retour !

Enfin, il faut mettre fin aux écarts salariaux entre femmes et hommes ; lesquels demeurent à plus de 28% en moyenne. La grande cause nationale du gouvernement pour l'égalité professionnelle doit se traduire concrètement dans les faits. Les entreprises ne respectant pas ce droit fondamental doivent être sévèrement sanctionnées.

#### **En grève tous ensemble et en manifestation le 29 septembre !**

Les très nombreuses grèves dans les entreprises montrent la colère des travailleur.es et leur volonté de voir augmenter tous les salaires. La journée d'actions du 29 septembre sera une occasion supplémentaire pour rendre visible ces luttes. Il serait temps que le patronat sorte de son archaïsme et entende les revendications salariales des travailleur.es. Une vraie négociation pour l'augmentation générale des salaires doit s'ouvrir. **Plus que jamais, le monde du travail doit se mobiliser !**

Montreuil, le 28 septembre 2022